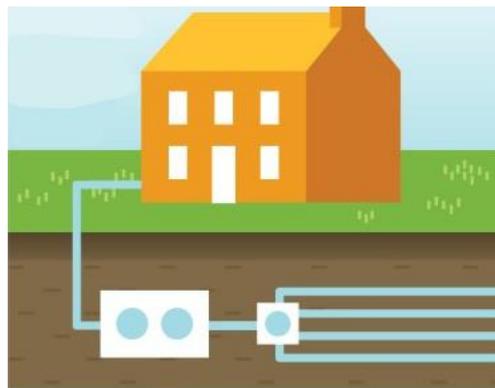


# Bièvre isère

communauté

## Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif



2  
0  
2  
3

*Validé en commission le*

*Et approuvé en conseil communautaire le*

### Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC), destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2023 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par **Bièvre Isère Communauté** dans le cadre de sa compétence de contrôles des installations neuves existantes de tous les immeubles et habitations non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées.

Ce document est également un outil d'information à destination des usagers de l'assainissement non collectif : il est mis en ligne sur le site Internet de l'Observatoire de l'Eau et sur le site internet de **Bièvre Isère Communauté**.

**Bièvre Isère Communauté**

1 avenue Roland Garros - Grenoble Air Parc

38590 SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

# Sommaire

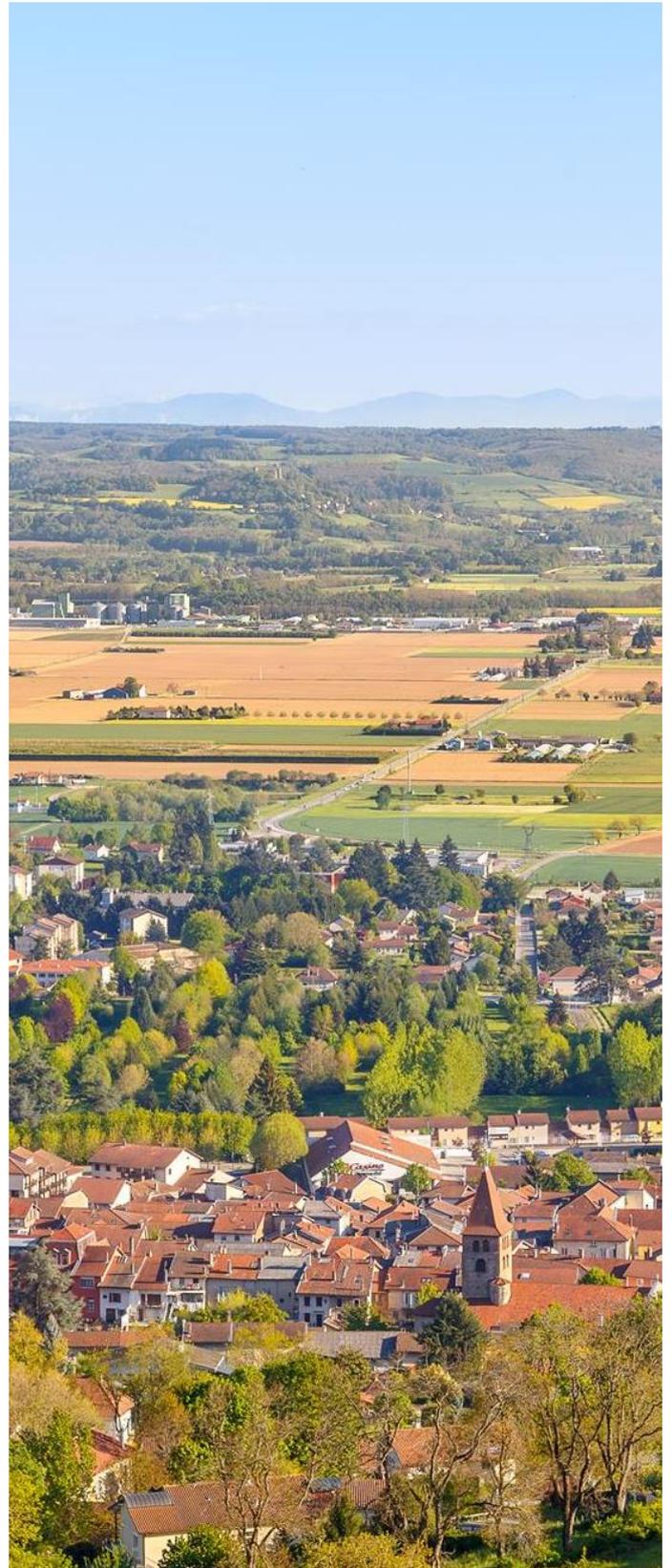
**1 Synthèse des indicateurs de performance p 3**

**2 Périmètres et abonnés p 4**

**3 Services rendus p 9**

**4 Finances du service p 17**

**5 Annexe p 19**



## 1. Synthèse des indicateurs de performances

Code	Libellé de l'indicateur	2022	2023
D 301.0	Evaluation du nombre d'habitants <sup>(1)</sup> desservis par le service public d'assainissement non collectif	15 032 habitants	14 871 habitants
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	140/140 points	140/140 points
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	75,4 %	76,7 %

(1) Nombre d'habitants desservis calculé sur la base du nombre d'habitant par ménage = population de la commune/nombre d'abonnés en eau potable.

## 2. Périmètre et population desservie

### Les zonages et le règlement de service de Bièvre Isère



Le règlement de service du SPANC a été mis à jour en 2023. Les mises à jour ont été approuvées par délibération du conseil communautaire du 5 juin 2023. Le nouveau règlement est entré en application le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## Le nombre d'abonnés à l'assainissement non collectif par commune

Communes	Nombre d'abonnés 2023
Artas	470
Beaufort	14
Beauvoir de Marc	201
Bossieu	102
Bressieux	18
Brézins	13
Brion	74
Champier	126
Châtenay	14
Châtonnay	337
Culin	197
Faramans	82
Gillonay	36
La Côte Saint André	172
La Forteresse	162
La Frette	131
Le Mottier	123
Lentiol	117
Lieudieu	141
Longechenal	152
Marcilloles	126
Marcollin	39
Marnans	70
Meyrieu les Etangs	166
Montfalcon	28
Ornacieux-Balbins	113

Communes	Nombre d'abonnés 2023
Pajay	76
Penol	32
Plan	3
Porte des Bonnevaux (Arzay)	18
Porte des Bonnevaux (Commelle)	54
Porte des Bonnevaux (Nantoin)	26
Porte des Bonnevaux (Semons)	103
Royas	74
Roybon	286
Saint Agnin Sur Bion	239
Saint Clair sur Galaure	82
Saint Etienne de Saint Geoirs	68
Saint Geoirs	73
Saint Hilaire de la Côte	315
Saint Jean de Bournay	442
Saint Michel de St-Geoirs	155
Saint Paul d'Izeaux	133
Saint Pierre de Bressieux	245
Saint Siméon de Bressieux	119
Sainte Anne sur Gervonde	162
Sardieu	62
Savas-Mépin	320
Sillans	52
Thodore	99
Tramolé	44
Villeneuve de Marc	344
Viriville	340
<b>Total</b>	<b>7 190</b>

## L'évaluation du nombre d'habitants desservis par

Pour ce calcul, la population permanente et saisonnière des 50 communes est prise en compte.

La population permanente et saisonnière par commune non desservie par le réseau de collecte des eaux usées se répartit de la manière suivante :

\* Sur la base du nombre d'habitant par ménage = population de la commune/nombre d'abonnés en eau potable

Communes	Population totale 2023	Nombre d'abonnés ANC 2023	Population ANC 2023	% de population non desservie par un réseau de collecte 2023
Artas	1 893	470	961	51%
Beaufort	609	14	30	5%
Beauvoir de Marc	1 139	201	461	40%
Bossieu	336	102	196	58%
Bressieux	102	18	32	31%
Brézins	2 273	13	30	1%
Brion	156	74	156	100%
Champier	1 500	126	245	16%
Châtenay	469	14	30	6%
Châtonnay	2 083	337	664	32%
Culin	797	197	458	57%
Faramans	1 131	82	178	16%
Gillonay	1 069	36	71	7%
La Côte Saint André	5 207	172	294	6%
La Forteresse	343	162	343	100%
La Frette	1 136	131	280	25%
Le Mottier	817	123	270	33%
Lentiol	252	117	252	100%
Lieudieu	364	141	270	74%
Longechenal	621	152	341	55%
Marcilloles	1 210	126	267	22%
Marcollin	660	39	89	14%
Marnans	149	70	149	100%
Meyrieu les Etangs	1 072	166	369	34%
Montfalcon	151	28	52	34%

Communes	Population totale 2023	Nombre d'abonnés ANC 2023	Population ANC 2023	% de population non desservie par un réseau de collecte 2023
Ornacieux-Balbins	900	113	231	26%
Pajay	1 155	76	163	14%
Penol	388	32	53	14%
Plan	287	3	6	2%
Porte des Bonnevaux (Arzay)	2 187	18	398	18%
Porte des Bonnevaux (Commelle)		54		
Porte des Bonnevaux (Nantoin)		26		
Porte des Bonnevaux (Semons)		103		
Royas	404	74	156	39%
Roybon	1 215	286	522	43%
Saint Agnin Sur Bion	1 140	239	518	45%
Saint Clair sur Galaure	290	82	159	55%
Saint Etienne de St-Geoirs	3 285	68	121	4%
Saint Geoirs	523	73	148	28%
Saint Hilaire de la Côte	1 629	315	641	39%
Saint Jean de Bournay	4 792	442	762	16%
Saint Michel de St-Geoirs	312	155	312	100%
Saint Paul d'Izeaux	308	133	293	100%
Saint Pierre de Bressieux	807	245	488	60%
Saint Siméon de Bressieux	3 072	119	236	8%
Sainte Anne sur Gervonde	753	162	367	49%
Sardieu	1 140	62	135	12%
Savas-Mepin	914	320	795	87%
Sillans	1 992	52	116	6%
Thodore	823	99	206	25%
Tramolé	820	44	101	12%
Villeneuve de Marc	1 222	344	801	66%
Viriville	1 754	340	678	39%
<b>Total/moyenne</b>	<b>57 651</b>	<b>7 190</b>	<b>14 871</b>	<b>26%</b>

26 % des habitants du territoire sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif en 2023, ce qui représente près de 14 900 habitants.

### 3. Les services rendus

#### L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au-delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

Cet indicateur (décrivant la situation au 31 décembre de l'exercice présenté) porte sur un indice compris entre 0 et 140.

	2022 Bièvre Isère	2023 Bièvre Isère
<b>A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif</b>		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20 points	20 points
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20 points	20 points
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30 points	30 points
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30 points	30 points
<b>TOTAL SUR 100</b>	<b>100 points</b>	<b>100 points</b>

	2022 Bièvre Isère	2023 Bièvre Isère
<b>B - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif</b>		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10 points	10 points
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20 points	20 points
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10 points	10 points
<b>TOTAL GENERAL SUR 140</b>	<b>140 points</b>	<b>140 points</b>

Le service couvre toutes les missions obligatoires et optionnelles que peut exercer un SPANC.

## Le contrôle du neuf

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 038-200059392-20240930-139\_2024\_DEL\_2-DE



Le service assainissement non collectif a pour mission de contrôler la réalisation de toutes les nouvelles installations d'assainissement non collectif, que ce soit dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation.

Afin d'informer l'utilisateur sur les démarches à effectuer, un guide précisant toutes les démarches nécessaires, les précautions à adopter et les conseils pour la conception a été réalisé par le service. Celui-ci est systématiquement distribué à toutes les personnes qui déposent une demande d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire).

Chaque contrôle de la réalisation comprend en moyenne trois visites sur le terrain (dont une avant remblaiement des ouvrages).

**Tableau récapitulatif des contrôles du neuf en 2022 et 2023**

	2022	2023
Contrôle de réalisation d'installations neuves	29	90
Contrôle de réhabilitations	62	81
<b>Total des contrôles de réalisation</b>	<b>91</b>	<b>171</b>

En 2023, le service a également instruit 167 demandes d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable ou Permis d'Aménager) et délivré 55 attestations de conception.

## Service de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique (compétence facultative)

Depuis 2010, le SPANC de Bièvre Isère Communauté propose la maîtrise d'ouvrage publique pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. **Parmi les 81 opérations de réhabilitations, 75 chantiers ont été réalisés et suivis en maîtrise d'ouvrage publique par le SPANC contre 62 en 2022.**

## Le diagnostic des installations existantes

Le service assainissement non collectif assure le contrôle des installations existantes, c'est-à-dire un diagnostic initial de l'installation. Le contrôle de l'existant a permis de hiérarchiser les non-conformités relevées et de ne cibler que les non-conformités qui génèrent une pollution avérée du milieu naturel ou un risque pour la santé publique.

Ensuite, le contrôle périodique du bon fonctionnement et du bon entretien est effectué tous les 10 ans (périodicité harmonisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020). Cette vérification porte à minima sur les points suivants :

- le bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité ;
- le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ;
- l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux ;
- la vérification de la réalisation périodique des vidanges (à réaliser environ tous les 4 ans) ;
- la vérification de l'entretien périodique des dispositifs de dégraissage, si la filière en comporte (à réaliser tous les 6 mois environ).

### Synthèse des diagnostics 2021-2023 des installations existantes

Type de contrôles	Année 2021	Année 2022	Année 2023
<b>Contrôles initiaux</b>	1	2	0
<b>Contrôles de bon fonctionnement</b>	437	55	512
<b>Total des contrôles des installations existantes</b>	438	57	512

Le nombre des contrôles de bon fonctionnement des installations existantes est en hausse en 2023 et retrouve un volume d'activité proche de 2021.

Communes	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes tolérables	Nombre d'installations non conformes strictes	Nombre d'installations non diagnostiquées	Nombre total d'installations d'assainissement non collectif	Taux de conformité
<b>Artas</b>	128	330	14	11	483	27%
<b>Beaufort</b>	-	6	1	-	7	0%
<b>Beauvoir de Marc</b>	32	120	24	3	179	18%
<b>Bossieu</b>	36	48	23	5	112	32%
<b>Bressieux</b>	3	5	8	1	17	18%
<b>Brézins</b>	6	6	-	-	12	50%
<b>Brion</b>	24	6	48	2	80	30%
<b>Champier</b>	58	95	14	2	169	34%
<b>Châtenay</b>	5	-	9	-	14	36%
<b>Châtonnay</b>	82	228	17	7	334	25%
<b>Culin</b>	61	128	8	-	197	31%
<b>Faramans</b>	22	50	10	2	84	26%
<b>Gillonay</b>	15	23	2	-	40	38%
<b>La Côte Saint André</b>	65	109	16	-	190	34%
<b>La Forteresse</b>	46	22	71	16	155	30%
<b>La Frette</b>	39	90	13	2	144	27%
<b>Lentiol</b>	29	43	40	4	116	25%
<b>Lieudieu</b>	53	42	35	-	130	41%
<b>Longechenal</b>	36	96	18	2	152	24%
<b>Marcilloles</b>	40	36	40	6	122	33%
<b>Marcollin</b>	2	13	19	5	39	5%

Communes	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes tolérables	Nombre d'installations non conformes strictes	Nombre d'installations non diagnostiquées	Nombre total d'installations d'assainissement non collectif	Taux de conformité
<b>Marnans</b>	12	17	37	-	66	18%
<b>Meyrieu les Etangs</b>	59	86	1	-	146	40%
<b>Montfalcon</b>	10	17	38	6	71	14%
<b>Mottier</b>	22	87	12	5	126	17%
<b>Ornacieux-Balbins</b>	26	60	22	2	110	24%
<b>Pajay</b>	15	45	12	1	73	21%
<b>Penol</b>	5	18	3	3	29	17%
<b>Plan</b>	-	2	3	-	5	0%
<b>Porte des Bonnevaux</b>	65	88	47	2	202	32%
<b>Royas</b>	19	67	4	-	90	21%
<b>Roybon</b>	48	73	150	3	274	18%
<b>Saint Agnin sur Bion</b>	68	145	9	2	224	30%
<b>Saint Clair sur Galaure</b>	11	39	101	2	153	7%
<b>Sainte Anne sur Gervonde</b>	43	104	8	-	155	28%
<b>Saint Etienne de Saint Geoirs</b>	14	16	16	5	51	27%
<b>Saint Geoirs</b>	21	13	49	7	90	23%
<b>Saint Hilaire de la Côte</b>	79	185	19	6	289	27%
<b>Saint Jean de Bournay</b>	64	218	60	5	347	18%
<b>Saint Michel de Saint-Geoirs</b>	22	24	76	9	131	17%

Communes	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes tolérables	Nombre d'installations non conformes strictes	Nombre d'installations non diagnostiquées	Nombre total d'installations d'assainissement non collectif	Taux de conformité
<b>Saint Paul d'Izeaux</b>	21	17	79	11	128	16%
<b>Saint Pierre de Bressieux</b>	56	32	134	23	245	23%
<b>Saint Simeon de Bressieux</b>	34	62	34	-	130	26%
<b>Sardieu</b>	22	44	-	3	69	32%
<b>Savas Mépin</b>	84	164	68	3	319	26%
<b>Sillans</b>	9	30	7	-	46	20%
<b>Thodure</b>	15	18	41	6	80	19%
<b>Tramolé</b>	14	18	4	-	36	39%
<b>Villeneuve de Marc</b>	47	256	22	-	325	14%
<b>Viriville</b>	74	109	124	20	327	23%
<b>TOTAUX/MOYENNE</b>	<b>1 761</b>	<b>3 550</b>	<b>1 610</b>	<b>192</b>	<b>7113</b>	<b>76,7%</b>

## L'entretien (compétence facultative)

La compétence entretien a été fixée par délibération du conseil communautaire en date du 7 décembre 2009. Afin de faire bénéficier les usagers de son Service Public d'Assainissement Non Collectif de prix intéressants, Bièvre Isère Communauté a passé un marché pour la vidange programmée des systèmes d'assainissement individuels. Chaque usager est libre de recourir ou non aux prestations proposées.

La prestation de base comprend : le nettoyage du système de prétraitement jusqu'à 3 000 litres (fosse septique, fosse toutes eaux, bac à graisses, préfiltre intégré à la fosse, fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux, décanteur primaire de micro-station), la remise en eau de la fosse avec l'eau fournie par l'utilisateur, la délivrance à l'utilisateur d'un certificat de vidange précisant la date, les prestations effectuées, le dépotage des matières de vidange dans la station d'épuration des Charpillates, de Centre Bièvre à La Côte St-André ou sur tout autre site réglementairement agréé.

Les frais de dépotage sont inclus dans la redevance annuelle de 30,40 € HT facturée aux usagers des 50 communes. 5 % de frais généraux sont appliqués aux prix HT pour couvrir les frais administratifs du service pour remplir cette mission.

Le particulier reste bien entendu libre de choisir de contractualiser avec la collectivité ou de retenir le prestataire de son choix. L'intérêt de passer par le service de Bièvre Isère Communauté est :

- de pouvoir bénéficier d'un coût de vidange plus compétitif et de sensibiliser les usagers à l'entretien de leurs installations ;
- d'être assuré de la destination des sous-produits (chacun est responsable de son déchet jusqu'à son élimination - Article L541-2 du Code de l'Environnement).

**En 2023, 197 vidanges ont été réalisées par l'intermédiaire de ce marché, contre 202 vidanges en 2022.**

**Dans le cadre du marché d'entretien, 499,9 m<sup>3</sup> ont été dépotés en station de traitement en 2023.**

## Le taux de conformité des installations

Cet indicateur de performance environnementale mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif.

Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre :

$$\frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes tolérables	Nombre d'installations non conformes strictes	Nombre d'installations non diagnostiquées	Nombre total d'installations d'assainissement non collectif
1 761	3 550	1 610	192	7 113

= Le taux de conformité global des installations d'assainissement non collectif est de :  
76,7 % en 2023 (contre 75,4 % en 2022)

## 4. Finances du SPANC

### La tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2024

*Le SPANC est un service assujetti à la TVA 10 %.*

#### ***Le contrôle d'une installation neuve dans le cadre d'un permis de construire ou d'une réhabilitation***

Pour cette prestation, il a été mis en place une redevance forfaitaire de 254 € HT (102 € HT pour le contrôle de conception et 152 € HT pour le contrôle de bonne exécution) pour les 50 communes de Bièvre Isère Communauté.

#### ***Le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien***

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le montant de la redevance pour le contrôle des installations d'assainissement existantes est harmonisé et n'est plus distinct selon le lieu d'habitation. Il est de 30,40 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette redevance couvre le contrôle de bon fonctionnement réalisé tous les 10 ans sur les 50 communes du territoire. Elle couvre également les contrôles diagnostics et est mise en recouvrement sur les factures d'eau.

Les prestations suivantes sont incluses dans cette redevance :

- Le coût de dépotage des matières de vidange à l'occasion de la vidange de la fosse septique ou toutes eaux
- Le coût d'un contrôle supplémentaire dans la période des 10 ans en cas de vente de l'habitation si le diagnostic établi par le SPANC a plus de 3 ans
- Le coût global d'assistance et de contrôle dans le cadre de la réhabilitation des installations individuelles.

## Les recettes d'exploitation

Le détail des recettes d'exploitation du service assainissement non collectif figure dans le tableau ci-dessous :

Recettes d'exploitation	2022	2023	2022/2023
Redevance (contrôle du neuf)	5 800,00 € HT	16 139,10 €	+78 %
Redevance (contrôle de l'existant)	207 198,00 € HT	214 870,40 €	+3,7%
Subventions (Département de l'Isère)	138 951,00 €	134 124,00 €	/
<b>TOTAL</b>	<b>351 949,00 € HT</b>	<b>365 533,50 € HT</b>	<b>+3,9%</b>

## Le financement des investissements

### Les montants des travaux de l'exercice 2023

Le SPANC n'a pas réalisé de travaux en 2023.

### Les projets et les montants prévisionnels des travaux sous mandat

Dans le cadre de la compétence facultative de réhabilitations des installations d'assainissement non collectif chez les particuliers, sous maîtrise d'ouvrage publique, le budget du SPANC avance les frais de prestations commandées par les particuliers que ce soit pour les études de faisabilité ou pour les travaux de mise aux normes à venir.

Par le biais de conventions, les particuliers remboursent le SPANC (après la déduction des subventions le cas échéant). Ainsi en 2023, la somme de 28 960 € HT a été engagée pour le financement des études de mise aux normes (contre 30 160 € HT en 2022), ainsi que la somme de 319 582,07 € HT de travaux de mise aux normes (contre 256 662 € HT en 2022). La recette est prévue en contrepartie à la même hauteur.

## 5. ANNEXE

### ➤ **Délibérations fixant les tarifs 2024**

## SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

### EXTRAIT N°252-2023 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **18 décembre 2023** suivant la convocation adressée le **11 décembre 2023**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

**73 conseillers en exercice :**           55 présents  
  12 pouvoirs  
  6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Bernard VEYRET comme secrétaire de séance.

**Codification ACTES : 7.2.6.**

**Environnement : SPANC : Redevances Assainissement Non Collectif 2024.**

### EXPOSE

Le SPANC intervient sur l'ensemble des communes de Bièvre Isère Communauté pour réaliser notamment les différentes missions réglementaires lui incombant :

- contrôle de conception et de réalisation des installations neuves
- contrôle diagnostic des installations existantes
- contrôle de bon fonctionnement des installations existantes
- réhabilitation des installations non conformes sous maîtrise d'ouvrage publique
- assistance et conseils techniques aux usagers.

Pour l'année 2024, les redevances suivantes sont proposées en tenant compte d'une inflation de 5,8 %.

#### 1) Contrôle des installations neuves (redevance applicable sur les 50 communes) :

Pour le contrôle des installations neuves, il est proposé les tarifs suivants :

	Montants en 2023 en € HT	Montants proposés pour 2024 en € HT
Redevance assainissement non collectif (contrôle de conception)	96,46 € arrondis à <b>96 €</b>	101,57 € arrondis à <b>102 €</b>
Redevance assainissement non collectif (contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement des fouilles)	144,16 € arrondis à <b>144 €</b>	152,35 € arrondis à <b>152 €</b>
<b>Coût total</b>	<b>240 €</b>	<b>254 €</b>

#### 2) Contrôle des installations existantes (redevance applicable sur les 50 communes) :

Montants en 2023 en € HT/an	Montants proposés pour 2024 en € HT/an
28,73 € arrondis à <b>28,70 €</b>	30,36 € arrondis à <b>30,40 €</b>

Cette redevance couvre les contrôles de bon fonctionnement réalisés tous les 10 ans sur les 50 communes. Elle couvre aussi les contrôles diagnostics et elle est mise en recouvrement sur les factures d'eau.

Cette redevance fait l'objet d'un recouvrement par dixième annuellement pour la réalisation d'un contrôle devant être effectué avec une périodicité de 10 ans (la périodicité correspondante est celle de 2020 à 2030).

Vu l'avis de la commission en date du 13 décembre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 décembre 2023,

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 038-200059392-20240930-139\_2024\_DEL\_2-DE

S<sup>2</sup>LOW

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 038-200059392-20231218-252\_2023\_DEL-DE

S<sup>2</sup>LOW

## PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ADOPTER** les redevances du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2024 pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## DECISION

**CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Joël GULLON**

**Président de Bièvre Isère**

